



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026

N°8

Conseillers en exercice : 53
Présents : 46
Représentés : 5
Absents : 2

Ayant voté pour : 41
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 2
Ne prenant pas part
au vote : 8

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
LA VILLE DE COLOMBES AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION
"COLOMBES MÉCÈNES SOLIDAIRES"

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,

Vu le décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif au fonds de dotation,

Vu la délibération n° 29 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 portant création d'un fonds de dotation intitulé « Colombes Mécènes Solidaires » et nomination des représentants du co-fondateur,

Considérant l'élection d'une nouvelle équipe municipale lors du Conseil Municipal du 27 mars 2026,

Considérant l'intérêt pour la Ville de disposer d'un fonds de dotation permettant de financer des actions d'intérêt général entrant dans le champ d'action prévu aux statuts du fonds,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : désigne les représentants suivants

- Joakim GIACOMONI, Maire de Colombes, en tant que président du fonds de dotation ;
- Sandrine BARBÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée en charge de la communication, de la communication de crise, de l'événementiel, du protocole, des grands partenariats, du mécénat, et des relations institutionnelles en tant que membre du Conseil d'Administration ;
- Alexandre GIUDICELLI, Adjoint au Maire délégué en charge des grands projets urbains, de la politique de la ville, de la transformation urbaine et des bâtiments municipaux en tant que suppléant de Monsieur le Maire ;
- Solène JOULIN, Conseillère municipale déléguée au mécénat, en tant que suppléante de Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 22 juin 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260618-23029-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.